

Audience avec Monsieur Le Maire

Une reconnaissance du travail en paroles...très peu en actes

Six mois après la demande d'audience de l'interfédérale, Monsieur Le Maire a reçu pendant une heure les représentants des fédérations le 2 février.

L'échange s'est poursuivi avec Monsieur Dussopt puis Monsieur Griset mais sans apporter de réels compléments.

Dans son propos introductif, le ministre a souligné avec force, l'extraordinaire réactivité, efficacité et dévouement des agents du ministère depuis le début de la crise sanitaire, insistant sur le fait qu'aucune critique n'était parvenue de l'extérieur sur ce point.

FO Finances partage totalement cette appréciation et en retour attendait impatiemment les mesures que le ministre annoncerait pour concrètement en tirer les bonnes conclusions pour les agents.

Sans beaucoup de surprises, il y a loin du discours aux actes.

Que faut-il retenir?

- **Toutes les réformes en cours dans les directions se poursuivent,**
- **Sur la DGCCRF, l'organisation actuelle demeure sous la coupe de l'inter ministérialité, même si le ministre confirme son appréciation sur le fond,**
- **Le plan d'accessibilité au numérique doit être amplifié,**
- **La modernisation de la gestion des ressources humaines est un chantier à ouvrir,**
- **Le télétravail doit faire l'objet d'une discussion ministérielle,**
- **Les taux pro/pro (changement de grade) seront préservés et améliorés de 1% pour les C et les B uniquement,**
- **L'adaptation du réseau et de la gouvernance de l'action sociale est une priorité,**
- **Le principe d'un report des droits syndicaux 2020 non utilisés est acté, sans en préciser les modalités.**

Après les propos de Monsieur Le Maire, **FO Finances** a fait la déclaration suivante :

Monsieur le Ministre,

Je ne m'attarderai pas sur la crise sanitaire puisque depuis bientôt un an, nous avons des rendez-vous réguliers avec Madame la Secrétaire Générale et abordons toutes les problématiques, avec plus ou moins de réactivité dans les réponses, pas toutes à la hauteur de nos demandes.

Notons que la période a démontré toute la pertinence des CHSCT, voués à disparaître de par la funeste loi du 6 août 2019, qui restera une tâche noire indélébile de ce quinquennat.

Les difficultés rencontrées sont souvent liées en un écart assez important entre les règles fixées au niveau ministériel et leur application, pour ne pas dire interprétation, au niveau déconcentré.

Le télétravail en est l'exemple type, car même si des agents peuvent être réticents à cette forme de travail, constatons également que bien des chefs de service le considèrent encore comme du non travail.

Un point doit être anticipé, c'est le plan de vaccination au niveau de notre ministère et en particulier pour les agents en première ligne avec le public (agents en contact avec le public, enquêteurs, agents des douanes et bien d'autres...)

Mais la principale critique que nous pouvons faire dans la période, c'est la poursuite insensée des réformes dans ce ministère malgré les circonstances.

Nous en contestons le fond, comme le nouveau réseau de proximité à la DGFIP ou le transfert des taxes de la Douane vers la DGFIP, sans oublier la énième réforme territoriale de l'état, mais nous en contestons également aujourd'hui leurs mises en œuvre.

Alors que nous sommes dans un environnement pour le moins complexe, vous n'avez pas hésité à poursuivre ces réformes, quitte à déménager des agents dans le plus total désordre en fin d'année ou en ce début d'année, avec une information donnée en dernière minute quand ce n'est pas entre deux portes.

Le contexte sanitaire rend la vie au quotidien particulièrement difficile mais vos directeurs n'hésitent pas à l'aggraver par ces décisions inacceptables.

Au-delà du moral, c'est la santé des agents qui est en danger et pas seulement en raison du virus. C'est pourquoi notre fédération vous a demandé à tout le moins une suspension de toutes ces réformes.

En quoi le regroupement et la fermeture des services des finances publiques sont-ils urgents à quelques mois près. Avez-vous un citoyen ou un élu local qui vous a interpellé pour vous supplier dès ce 1er janvier de fermer ce service public dans sa commune ? Certainement pas, ce serait plutôt le contraire.

Dans votre précipitation, vous avez même réussi l'exploit de vous voir recaler un transfert de taxe par le Conseil constitutionnel. Si cela pouvait vous permettre de revenir définitivement sur cette décision, cela serait faire preuve de bon sens, comme de revenir sur le transfert des taxes énergétiques, décision prise contre l'avis de la Cour des comptes.

A partir du moment où vous supprimez ses missions fiscales, la question est de savoir si vous considérez que la douane doit demeurer de la compétence de Bercy.

Il vous aura fallu une pandémie pour vous rendre compte des conséquences des politiques mises en place depuis 30 ans dans le secteur hospitalier.

Quel autre cataclysme attendez-vous pour vous rendre compte que vos restructurations et les suppressions d'emplois ininterrompues depuis 20 ans, sont en train de détruire un service public de proximité et en conséquence les services de lutte contre les fraudes économiques, financières et industrielles ?

Quant à l'organisation territoriale de l'état et la mise en place des nouvelles directions interministérielles, nous dirons simplement que nous sommes dans la continuité du grand n'importe quoi qui perdure depuis 10 ans. Plus personne ne sait qui fait quoi et pour ne parler que de la chaîne de commandement de la CCRF, elle semble complètement brisée.

La totale résignation de cette direction face au confinement en a été l'exemple le plus marquant, se laissant aller à dire qu'elle n'avait pas la main sur ses agents dans les directions interministérielles. Le sentiment d'abandon de la part des personnels est profond.

L'interdépartemenalité, que vous venez de nous confirmer, mise en place pour l'exercice de certaines missions est surtout un cache misère de la situation catastrophique des effectifs.

Dans une direction en déliquescence, ils essaient vainement de donner un sens à leurs missions, dans l'attente des initiatives que vous nous annonciez le 3 mai dernier.

Comment y parvenir alors même que leur Directrice Générale leur demande désormais de prioriser les demandes préfectorales de contrôles de jauges sanitaires, sans habilitation et y compris le week-end ?!

Nous pourrions également évoquer le désœuvrement des agents de l'INSEE, privés du recensement annuel et des enquêteurs qui exercent leurs missions dans des conditions très difficiles.

Nous pourrions prendre chaque direction de votre ministère, pour évoquer les difficultés rencontrées par les agents et pas uniquement en raison de la pandémie (je pense aux agents des laboratoires par exemple ou à ceux de la DGE).

Face à l'accumulation de toutes ces réformes, avec leur lot de suppressions d'emplois et de restructurations, face au blocage de la valeur du point d'indice, face à la fin de PPCR, quelles perspectives restent-ils aux agents pour leur carrière et plus globalement pour leur pouvoir d'achat?

Les agents ne peuvent se contenter de vos propos sur leur exceptionnelle qualité de travail dans la période. Ils attendent des annonces concrètes

Pendant des années, ils pouvaient compter sur des taux de promotions et un plan de qualification relativement intéressant, même s'il ne permettait pas un déroulement de carrière linéaire.

Le plan de qualification a été supprimé dès 2018 et actuellement les taux pro/pro sont soumis à l'arbitrage de la DGAFP, qui depuis quelques temps, excusez-moi de vous le dire, semble avoir plus de pouvoirs que n'importe quel ministre de ce gouvernement, ce qui en soi crée une problématique dans notre dialogue social.

Nous prenons acte, monsieur le ministre, de votre annonce sur les taux pro/pro pour les catégories C et B, même si celle-ci est très en-deçà des attentes des personnels, et nous rappelons notre demande d'un plan exceptionnel de promotions pour les changements de corps.

Dans cette perspective, pourquoi ne pas ouvrir un Bercy des carrières sur le modèle de vos confrères de l'éducation nationale ou de l'intérieur sans parler du Ségur de la santé.

L'action sociale ministérielle fait l'objet d'une réflexion qui risque d'engendrer de profondes modifications organisationnelles, sans pour autant améliorer les prestations offertes aux agents.

Le projet de régionalisation du réseau en est l'exemple. Est-ce un gage de proximité avec les agents ? Notre fédération ne le pense pas. Nous vous demandons de réaffirmer la nécessité d'une délégation départementale de l'action sociale en capacité de répondre aux attentes des agents.

Deux points pour terminer mon propos :

D'abord le droit syndical, nous attendions une mesure de report des droits syndicaux 2020 qui, pour les raisons que vous connaissez, n'ont pu être pris l'an passé.

Vous venez d'en accepter le principe, nous attendons maintenant les modalités.

D'autre part, nous vous demandons que la norme de 8m2 soit la norme pour organiser des réunions syndicales en présentiel et non une limitation à 6 personnes qui là encore est une décision unilatérale et arbitraire de la DGAFP.

Enfin, nous avons adressé certains courriers à vous et M. Dussopt sur l'IMT ou sur la prime de fidélisation dans le 93 dont nous aimerions, a minima, un retour et positif quant à faire.

Merci de votre écoute

Avant son départ, le ministre s'est engagé à poursuivre régulièrement un dialogue avec les fédérations et leur a demandé de transmettre aux agents ses remerciements pour la gestion et l'action de notre ministère pendant cette crise mais au final qu'en retire-t-il ? ... Rien de bien concret.

Les agents attendent plus que des mots pour soigner leurs maux !

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ

DE LA FEDERATION SUR :

<http://www.financesfo.fr/>

